

# SÉANCE ORDINAIRE

DU 5 NOVEMBRE 2018

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 5 novembre 2018 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS (ÈRES):** Louise Rioux  
Jonathan Rioux  
Éric Veilleux  
Jocelyn Côté  
Mireille Gagnon  
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 30 Divers demeurent ouverts.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018
5. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
6. États comparatifs
7. Liste des arrérages de taxes
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
9. Nomination d'un pro-maire
10. Proportion médiane et facteur comparatif
11. CSST / Classement pour l'année 2019
12. Programme finale / Taxe d'accise 2014-2018
13. Reddition de compte / Nomination Vérificateur
14. Programme d'aide à la voirie locale, volet aux projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
15. Formation Pompier
16. Modification du RCI 246 de la MRC des Basques
17. Ouverture soumission / Huile à chauffage
18. Demande d'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds
19. Location espace Monsieur Julien Tardif
20. Subvention Loisirs
21. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Monsieur Frédéric Dumas/ Comité de Relance de Saint-Éloi
22. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Monsieur Normand Charron/ Comité de Relance de Saint-Éloi
23. Préavis vérification mécanique (Unité d'urgence / L4095569)
24. Demande de dérogation mineure 2018-10 / Ferme Coteau des Érables inc.
25. Demande Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / David Charron et Jade Caron
26. Club les Verlois / droit de passage
27. Club les Verlois / commanditaire

2018-11-184

- 28. Voirie
    - Élargissement d'un ponceau / Demande M. Alain Veilleux
    - Fin de saison
  - 29. Chemin d'hiver
    - Vérification de la machinerie d'hiver
  - 30. Divers
    - Correspondance
  - 31. Période de questions
  - 32. Levée de l'assemblée
- .....

**3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce cinquième jour de novembre 2018 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

.....

**4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018**

2018-11-185

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

**CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

2018-11-186

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 5 novembre 2018.

Annie Roussel, Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

**5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

2018-11-187

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 11-2018 des comptes payés soit accepté au montant de \$5166.90 et que le bordereau numéro 11-2018 des comptes à payer soit accepté au montant de \$59430.27 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

**6. ETATS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

.....

**7. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

2018-11-188

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

.....

**8. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

2018-11-189

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélar-Godbout le:

Lundi 14 janvier, Lundi 4 février, Lundi 4 mars, Lundi 1<sup>er</sup> avril, Lundi 6 mai, Lundi 3 juin, Lundi 8 juillet, Lundi 5 août, Lundi 9 septembre, Lundi 7 octobre, Lundi 4 novembre et Lundi 2 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

### **9. NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

2018-11-190

Une proposition est faite par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté afin de nommer Madame la conseillère Louise Rioux pro-maire de notre municipalité. Aucune autre proposition n'est faite. Madame la directrice générale demande à Madame la conseillère Louise Rioux sa réponse. Celle-ci accepte. Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame la conseillère Louise Rioux soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

.....

### **10. PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF**

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMOT une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2019. La proportion médiane s'établit à 89% et le facteur comparatif à 1,12.

.....

### **11. CSST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2019**

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CSST la décision concernant la classification pour l'année 2019. Le taux de cotisation sera de 1.96\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

.....

### **12. PROGRAMME FINALE / TAXE D'ACCISE 2014-2018**

2018-11-191

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **Pour ces motifs,**

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

.....

### **13. REDDITION DE COMPTE / NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

2018-11-192

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Mallette de Trois-Pistoles afin de faire la vérification de la reddition de comptes finale pour la TECQ 2014-2018 pour un montant de 1325\$ plus taxes.

.....

### **14. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)**

2018-11-193

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi approuve les dépenses au montant de \$26160.39 pour les travaux exécutés sur le Chemin des Trois-Roches, la Route des Lévesques, le Rang 4 Ouest pour un montant subventionné de \$25000 et joint à la présente une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

.....

### **15. FORMATION POMPIER**

2018-11-194

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 et/ou 2 pompiers pour le programme Pompier 2 et/ou 1 pompiers pour le programme Matière dangereuse et/ou 3 pompiers pour le programme opérateur de pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Basques en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la

formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Basques.

.....

**16. MODIFICATION DU RCI 246 DE LA MRC DES BASQUES**

2018-11-195

Attendu que la MRC des Basques procède à la modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 246 pour l'encadrement des superficies des porcheries;

Attendu que la MRC des Basques demande aux municipalités de se positionner sur les modifications proposées;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance du projet de modification du règlement de la MRC des Basques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi est en faveur avec l'augmentation des superficies maximales permises des unités d'élevage en fonction des critères établis par le Guide sur la superficie des bâtiments d'élevages porcins (MAPAQ, norme en vigueur) et ce, pour l'ensemble des municipalités où l'usage élevage porcin est autorisé et pour les municipalités intéressées.

.....

**17. OUVERTURE SOUMISSION / HUILE À CHAUFFAGE**

2018-11-196

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l'achat d'huile à chauffage;

Considérant qu'il y a eu trois soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>PRIX (valero)</u>	<u>MARGE</u>	<u>COÛT</u>
Pétrole Sonic	.8870	.0195	.9065 plus taxes
Pétrole Turmel	.8890	0	.8890 plus taxes
Gaz-O-Bar inc.	.8870	0	.8870 plus taxes

Considérant que Gaz-O-Bar inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au cahier de charges de la présente municipalité;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde à Gaz-O-Bar inc. le contrat de l'huile à chauffage de notre municipalité du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2019 dont le prix est basé sur le prix quotidien à la rampe de chargement Valero pour Québec avec la marge accordé dans la soumission au montant de \$0.00 le tout plus taxes. De plus, la municipalité demande à Gaz-O-Bar inc. de venir remplir le réservoir aux deux semaines et de fournir un numéro de téléphone accessible en tout temps.

.....

**18. DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

2018-11-197

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 140\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

.....

**19. LOCATION ESPACE MONSIEUR JULIEN TARDIF**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière;

2018-11-198

Attendu que Monsieur Julien Tardif loue dans sa grange des espaces pour entreposer de la machinerie à 0,80\$ du pied<sup>2</sup>;

Attendu que M. Tardif assure seulement sa grange et non ce qu'il entrepose;

Attendu que la directrice générale a communiqué avec nos assurances soit la MMQ et elle leur a demandé si la Municipalité est assurée avec ses propres assurances si on entreposait nos biens dans un autre endroit qui nous appartient pas. Notre conseiller a répondu que nos assurances couvriraient les dommages s'il arrivait quelque chose;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à M. Julien Tardif au coût de 0,80\$ du pied<sup>2</sup> et ceci pour l'hiver 2018-2019.

.....

## **20. SUBVENTION LOISIRS**

2018-11-199

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mars 2018;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 les procès-verbaux de leur réunion et un suivi budgétaire mensuel;

Attendu que les procès-verbaux sont entrés durant l'année et un commentaire a été mis pour le suivi budgétaire mensuel;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2018;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

.....

## **21. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR FRÉDÉRIC DUMAS / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI**

2018-11-200

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que M. Frédéric Dumas a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2018;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 4<sup>ième</sup> année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

.....

## **22. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR NORMAND CHARRON / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI**

2018-11-201

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que M. Normand Charron a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2018;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 4<sup>ième</sup> année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

.....

### **23. PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (UNITÉ D'URGENCE)**

Le directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique de l'unité d'urgence qui devra se faire avant le 31 décembre 2018.

.....

### **24. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-10 / FERME COTEAU DES ÉRABLES INC.**

2018-11-202

Attendu que Ferme Coteau des Érables inc. demande une dérogation aux distances séparatrice entre les voisins et les bâtiments d'élevage et les structures d'entrepôts projetés et existantes;

Attendu que Ferme Coteau des Érables a informé ses voisins de son projet futur d'agrandissement;

Attendu que ses voisins ont signé une lettre afin de l'appuyer dans ses développements futurs;

Attendu que toutes les étapes du règlement #165 sur les dérogations mineures ont été respectées;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a donné sa décision qui était d'accepter la demande pour les raisons suivantes :

- L'application du règlement de zonage ne cause pas de sérieux préjudice au demandeur.
- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.
- Le projet du demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la demande de dérogation mineure #2018-10 présenté par Ferme Coteau des Érables inc. pour les mêmes raisons que le CCU. La Municipalité de Saint-Éloi accepte le projet global du demandeur. Un permis sera émis lorsque la Municipalité de Saint-Éloi aura reçu les derniers papiers de la firme d'ingénieur et de l'environnement.

.....

### **25. DEMANDE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / DAVID CHARRON ET JADE CARON**

2018-11-203

Attendu que Monsieur David Charron et Madame Jade Caron ont fait une demande au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Attendu que la Directrice générale a présenté leur demande aux membres du conseil;

Attendu que les membres du conseil ont étudié et évalué leur demande selon les critères du programme;

Attendu que les membres du conseil considèrent que Monsieur David Charron et Madame Jade Caron ont très bien expliqué leur point de vue dans leur lettre afin de pouvoir bénéficier du programme;

Attendu que leur demande ne cadre pas dans les articles du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi et que les membres du conseil ne veulent pas créer de précédent;

Attendu que Monsieur David Charron et Madame Jade Caron ont acquis leur propriété par donation en avril 2017;

Attendu que Monsieur David Charron et Madame Jade Caron ont fait démolir l'ancienne propriété pour en reconstruire une nouvelle donc l'évaluation du bâtiment à augmenter de 144 000\$;

Attendu que les membres du conseil considèrent qu'ils ont investi beaucoup d'argent pour la construction de leur nouvelle résidence;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde un montant de 1000\$ au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur soit à Monsieur David Charron et Madame Jade Caron pour les raisons suivantes :

-Ils ont construit une nouvelle résidence donc l'évaluation a augmenté de 144 000\$.

-Ils n'ont pas hésité à faire valoir leur point de vue même s'ils ne cadraient pas dans le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi.

-Une nouvelle famille de plus s'est établie dans notre municipalité.

Ceci étant un paiement final.

.....

## **26. CLUB LES VERLOIS / DROIT DE PASSAGE**

2018-11-204

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club Les Verlois inc. sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, passage sur la longueur du lot 5 547 600 situé entre le Rang 3 Ouest et le rang 2 Ouest, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

.....

## **27. CLUB LES VERLOIS / COMMANDITAIRE**

2018-11-205

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50\$ au Club de Motoneige Les Verlois pour une publicité présentée sur un écran de télévision au chalet Les Verlois pour la saison 2017-2018.

.....

## **28. VOIRIE**

### **ÉLARGISSEMENT D'UN PONCEAU / DEMANDE M. ALAIN VEILLEUX**

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux informe les membres du conseil que Monsieur Alain Veilleux demande un élargissement de calvette sur le Rang 2 Est afin de traverser sa terre agricole. Les membres du conseil informera l'employé municipal afin d'aller vérifier la largeur actuel de la calvette demandée et de la mettre conforme aux autres au printemps si elle ne respecte pas la dite largeur.

.....

### **FIN DE SAISON**

Madame la directrice générale informe les membres du conseil des travaux à finaliser pour la fin de la saison.

.....



## **29. CHEMIN D'HIVER**

### **VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER**

Monsieur le maire Mario St-Louis, Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Jonathan Rioux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 10 novembre 2018 vers 9h30.

.....

## **30. DIVERS**

### **CORRESPONDANCE**

La Directrice générale informe les membres du conseil de quelques correspondances reçus durant le mois.

.....

## **31. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nil

.....

## **32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-11-206

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h05.

.....

Mario St-Louis, maire  
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale  
Annie Roussel, directrice générale